Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 3 (1858)

Heft: 4

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fut redevable des victoires de Culm et de Leipzig en 1813: il eut l'honneur de mettre sa signature comme chef d'état-major à des dispositions arrêtées sans sa participation à Culm. Quant à Leipzig il avait préparé, le 15 octobre, avec son quartier-maître général, des dispositions tellement contraires à tous les principes de la guerre, qu'elles amenèrent des débats très vifs chez l'empereur Alexandre entre le prince de Schwartzenberg et les généraux W. et J.

Vous savez sans doute qu'il s'agissait d'entasser la plus forte partie des forces alliées, avec les réserves et les souverains eux-mêmes, dans l'impasse formé par les deux rivières la *Pleisse* et l'*Elster*, d'où l'on ne pouvait aller à l'attaque de l'ennemi qu'en débouchant par le pont de Connewitz, et en tombant ainsi, par pelotons, au centre d'une armée de 150 mille hommes, conduite par un Napoléon.

La discussion fut si vive que l'empereur Alexandre, si doucereux envers ses alliés, finit par dire au prince de S.... avec humeur: « Eh bien, Monsieur le maréchal! Si rien ne peut vous couvaincre, marchez là avec vos Autrichiens, si vous voulez; quant à moi et aux troupes russes et prussiennes nous nous porterons sur la rive droite de la Pleisse. »

Ce n'est pas tout; malgré cette grande modification à la belle élucubration de R.... les affaires allèrent si mal vers une heure, que le prince de S...., cédant à l'évidence, dut passer la Pleisse dans l'eau jusqu'à la ceinture, avec ses réserves et son état-major, pour aller précisément là où il refusait de se porter le matin. — Le général Merfeldt, le seul qui avec son corps d'armée voulut exécuter le passage projeté, fut repoussé et pris.

Je pourrais vous en dire plus long et parler aussi de Marengo et de Dresde, que votre article a bien fait de passer sous silence, mais c'en est déjà assez.

Je n'aurais pas même élevé la voix contre votre article, s'il n'avait pas voulu placer R... à l'égal presque de l'archiduc Charles, et sur un piédestal qui certes ne lui appartient pas.

Il était brave et froid dans le danger, laborieux et homme d'ordre. Il eût fait un bon chef d'état-major d'un général habile, de même qu'il a pu passer pour un bon généralissime, avec un chef d'état-major comme Hess.

Rome, le 8 février 1858.

Un de vos abonnés.

Fribourg, — Le Confédéré vient d'être condamné, dans le procès qui lui a été intenté, à raison de son article sur la visite militaire du nouvel-an. Son éditeur, M. Marchand, déclaré coupable avec circonstances atténuantes, a été condamné à 200 francs d'amende, à l'insertion de l'arrêt et aux dépens. Le ministère public avait conclu à deux mois de prison et quatre années d'interdiction des droits politiques.

La question de la mise en disponibilité de M. le lieutenant Marchand est toujours pendante entre les mains de l'autorité fédérale.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 22 janvier dernier, le Conseil d'Etat a composé comme suit le tribunal militaire cantonal pour 1858 :

Grand juge: Jeanneret, Jules, major.

1er juge: Montandon, Camille, major.

2^{me} » Matile, H.-Louis, capitaine d'infanterie. 1^{er} supp. : Grandjean, J., capitaine d'artillerie.

2^m • Erbeau, J., capitaine de carabiniers.

3^{me} supp.: Mauley, F.-H., lieutenant d'infanterie.
4^{me} > Balziger, J., lieutenant d'artillerie.
Auditeur: Borel, Eugène (rang de capitaine).

Greffier: Quinche, G.-L., 2^{me} sous-lieutenant d'infanterie.

Vaud. — Ecoles de recrues de 1858, à Lausanne, sauf celle de tambours : *

1° Ecole préparatoire des recrues des armes spéciales, du 14 mars au 21 dit :

- 2º Un double détachement de grenadiers et chasseurs, du 23 mars au 6 mai;
- 3º Un double de grenadiers et chasseurs, du 9 mai au 22 juin;
- 4º Un double de mousquetaires, du 24 juin au 28 juillet;
- 5. Un double de mousquetaires, du 30 juillet au 2 septembre:
- 6º Un double de mousquetaires, du 5 septembre au 9 octobre;
- 7º Ecole de théorie des officiers, casernés, du 11 octobre au 24 novembre;
- 8e Ecole des commis et sous-commis d'exercice, du 17 octobre au 30 novembre :
- 9º Ecole des recrues du dépôt de réserve, du 1º novembre au 30 dit;
- 10. Ecole des élèves-trompettes, du 17 octobre au 29 décembre :
- 11. Ecole des élèves-tambours, à Moudon, du 1er juin au 8 août.

- Le 12 janvier 1858, le Conseil d'Etat a nommé M. Fornallaz, Alphonse, à Avenches, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite au 8e arrondissement, et M. Chevalley, Béat, à Thierrens, lieutenant de grenadiers nº 2 de réserve au 8º arrond. - Le 19, M. Piaget, Alfred, à Yverdon, capitaine de mousquetaires nº 1 d'élite du 6º arrond.; - M. Eternod, Henri, à La Sarraz, premier sous-lieutenant de chasseurs nº 9 d'élite du 7e arrond.; - M. Greyloz, Henri, à Ollon, premier sous-lieutenant de carabiniers n° 2 de réserve; — M. Mottaz, Jean-Pierre, à Syens, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 1er arrond.; — M. Grandjean, David-Frédéric, à Juriens, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 5e arrond.; — M. Avocat, Marc, à Echallens, second sous-lieutenant de grenadiers nº 2 de réserve du 5e arrond.; — M. Ogay, Jean-Siméon, à Lovattens, lieutenant de mousquetaires nº 3 de réserve du 8e arrond., et M. Savary, Charles, à Payerne, second sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 d'élite du 8e arrond. - Le 20, M. Favre, Jean-Louis, à Nyon, lieutenant de mousquetaires nº 1 d'élite du 4e arrond.; - M. Chenevard, Jean-François, à Bière, lieutenant de mousquetaires nº 4 de réserve du 4º arrond.; — M. Monay, Jean-François-Louis, à Aubonne, lieutenant de mousquetaires nº 2 de réserve du 4º arrond.; — M. Gudit, Louis, à Denges, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 d'élite du 7º arrond., et M. Guibert, Louis, à Villars-sous-Yens, premier sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du 7º arrond. — Le 23, M. Herminjard, Jean-Marc-Olivier, à Founex, capitaine de mousquetaires nº 3 d'élite du 4º arrond.; — M. Bugnon, Ami, à Nyon, lieutenant quartier-maître du bataillon d'élite du 4º arrond., et M. Cornaz, Eugène-Frédéric, à Faoug, second sous lieutenant, de mousquetaires nº 4 de mérorya du 8º arrond. second sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 de réserve du 8º arrond. - Le 26, M. Oguey, David, à Ormont-dessous, capitaine de mousquetaires nº 2 de réserve du 2e arrond., et M. Vagnières, Auguste, à Fey, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5e arrond.-Le 28, M. Fonjallaz, Charles, actuellement commandant de bataillon, à Cully, à la place de commandant du 3° arrond. militaire. — Le 5 février, M. Huguenin, Jean-Louis-Henri, à Cossonay, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 7° arrond.; — M. Ducret, Jules, à Charnex, premier sous-lieutenant de train de parc n° 2; — M. Gétaz, Jules, à Château-d'Œx, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 2° arrond.; — M. Laurent, Jean, à Aigle, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 2° arrond.; — M. Piguet, John-Philippe, au Chenit, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 5° arrond.; — M. Perren, Marc, à Morges, capitaine de mousquetaires n° 3 de réserve du 7° arrond.; — M. Corthésy, Jules-Francois, à Brenles, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 8° arrond.; — M. Lour, Jean-Frédégie-Louis, à Montangany, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de M. Loup, Jean-Frédéric-Louis, à Montmagny, second sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 de réserve du 8° arrond.; — M. Ruchonnet, Louis, à Lausanne, second sous-lieutenant de train de parc n° 1; — M. De la Rottaz, Jean-Louis, à Charnex, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 1^{er} arrond.; — M. Bettex, François, à Yverdon, capitaine de mousquetaires nº 1 d'élite du 6^e arrond. — Le 12, M. Moginier, Jules, à Chesalles, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 de réserve du 8^e arrond. — Le 13, M. Granger, Marc, à Nyon, lieutenant quartier-maître du bataillon d'élite du 4^e arrond.; — M. Hermenjat, François-Louis, à La Rippe, lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 4^e arrond., et M. Groisier, Isaac, à Ballens, lieutenant de chasseurs de gauche nº 1 de réserve du 7º arrond.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Prix: 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.